

Régularisation sans papier

Par eol2010, le 23/11/2012 à 22:11

bonjour!

étant Algérien, vivant à Paris depuis 2 mois, je cherche à créer un commerce (boulangerie artisanale Algérienne), pour cela il me faut un bail commercial, existe t-il une procédure pour que je puisse louer un local et exercer mon métier, est ce que cela me donne le droit à la régularisation?

je vous remercie par avance pour les effort que vous vous donner a fin d'aider les gens en difficultés.

Par amajuris, le 23/11/2012 à 23:56

bjr,

vous prenez le problème à l'envers.

pour ouvrir un commerce vous devez posséder d'abord un titre de séjour vous autorisant à travailler.

cdt

Par eol2010, le 24/11/2012 à 18:08

bonjour amatjuris, je vous remercie pour votre réponse, mais comment avoir un titre de séjour? j'avais espérer justement avoir droit à un titre de séjour en ouvrant un commerce! merci de bien vouloir me rependre.

Par amajuris, le 24/11/2012 à 18:14

et non ce serait trop facile tous les étrangers en situation irrégulière ouvriraient un commerce. il faut demander un visa dans un consulat de france dans votre pays.

Par eol2010, le 24/11/2012 à 18:17

mon visa a expirer cela fait un mois et demi, mais je suis rentré en France avec un visa en bonne et du forme obtenu en Algérie.